Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251231-2025_086-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-086

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18
Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

DATE DE CONVOCATION
09/12/2025

DATE D'AFFICHAGE
29 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 9 décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Carol BERTHELOT par Anthony GUEHENNEUC, Cécile FLAGEUL par Anne-Cécile ONFRAY, Josette GOSSELIN par Jean-René CARFANTAN, Emmanuel BARRÉ par Marie Madelaine BESNARD.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-086

COMMANDE PUBLIQUE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
CREATION DU POLE ADMINISTRATIF ET DE SERVICES / LOT N°2- AVENANT 1 EN PLUS-VALUE

Vu la délibération n°2022/084 du 30 novembre 2022 retenant le bureau d'étude PREPROGRAM pour la mission de réalisation d'une étude de programmation d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/037 du 17 mai 2023 relative à un avenant à la mission de réalisation d'une étude de programmation à la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/53 du 26 juillet 2023 validant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/043 du 24 avril 2024 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/085 validant l'avant-projet définitif pour la création du futur pôle administratif et de services,

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251231-2025_086-DE

Vu la délibération n°2025/021 du 12 mars 2025 validant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération du 2 juillet 2025 retenant les entreprises pour 10 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération du 24 juillet 2025 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Monsieur le Maire présente ensuite un projet d'avenant au lot 02 Démolition-Déconstruction du marché de travaux dont l'objet est de recaler le montant du lot 02 du marché à la suite de l'adaptation des travaux de démolition. En effet, par suite du constat sur la structure existante, il est apparu nécessaire d'intervenir sur le bâtiment de la bibliothèque qui est englobé dans le projet de création du pôle administratif et de services. Il est nécessaire de procéder à la démolition d'une partie de l'entrée de la bibliothèque et par conséquent à la création d'une nouvelle entrée. Monsieur le Maire précise que cette nouvelle entrée sera conservée comme une issue de secours à la fin des travaux.

Ces travaux supplémentaires sont les suivants :
- démolition d'une partie de la façade actuelle de la bibliothèque (extension) et création d'une nouvelle ouverture sur le côté rue de la bibliothèque.

Le montant de l'avenant en plus-value pour le lot 02 est de 8.893 € HT. Cela porte le marché initial de 60.183,65 € HT à un montant de 69.076,65 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°1 au lot 02 Démolition-Déconstruction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 lot 02 Démolition-Déconstruction au ci-dessus décrit,
APPROUVE le montant de la plus-value de 8.893 € HT € qui porte le marché initial de 60.183,65 € HT à un montant de 69.076,65 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 29 décembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

